

Pour les jeunes

Plan addictions : le cannabis sous surveillance

par Cécile Coumau | Publié le 20 Septembre 2013

Le plan gouvernemental prévoit de redynamiser les consultations jeunes consommateurs qui permettent bien souvent d'éviter la spirale de la dépendance.

Plan addictions : le cannabis sous surveillance

KENDRICK/WPA/SIPA

SUR LE MÊME THÈME

« Alcool, cannabis : les étudiants cumulent les addictions »

« Dépénalisation du cannabis: ce que disent les spécialistes »

« Lutte contre les addictions : mieux rembourser les substituts nicotiniques »

La France est championne d'Europe de la consommation de cannabis. En 2011, 6,5% des jeunes âgés de 17 ans en consommaient régulièrement. Pas étonnant donc que l'une des mesures phares du plan gouvernemental de lutte contre la drogue et les conduites addictives ne concernent le cannabis.

La Mission interministérielle de lutte contre les drogues et la toxicomanie (Mildt) a en effet décidé redynamiser les consultations jeunes consommateurs (CJC). Ces lieux dédiés aux consommateurs de cannabis, créés en 2005, ont fait la preuve de leur efficacité mais « il reste assez mal identifié par les professionnels du soin et de l'éducation d'une part, et les modalités d'intervention sont disparates, d'autre part. » Au-delà de mieux faire connaître ces CJC, le gouvernement souhaite qu'elles accueillent des jeunes consommateurs précocement, avant qu'ils ne soient installés dans la dépendance. Les parents seront aussi les bienvenus puisque des thérapies familiales seront proposées dans ces structures.

Ecoutez Jean-Pierre Couteron, Président de la Fédération Addictions : « Il y a des millions de jeunes qui consomment mais ils n'ont pas tous besoin d'une psychothérapie lourde. »

Pas moins de 400 consultations jeunes consommateurs sont aujourd'hui implantées sur le territoire. Elles ont pour mission d'accueillir des jeunes mais elles vont aussi devoir aller au-devant de ces consommateurs de cannabis. « Cela veut dire aller à la rencontre des adultes qui les entourent et les encadrent, explique Jean-Pierre Couteron. Et il faut abaisser le seuil d'exigence. Les jeunes doivent pouvoir venir sans se reconnaître comme malade, sans avoir formulé une demande de sevrage. » En 2005, lors de leur création, c'était précisément l'ambition des CJC. Donc, rien de bien novateur dans le nouveau plan de la Mildt. Mais pour les professionnels comme le président de la Fédération Addictions, « c'est quand une réforme importante. On n'a pas besoin de réinventer le fil à couper le beurre. Les outils qui permettent de repérer, en amont, une consommation à problèmes, il faut les utiliser. Aujourd'hui, on privilégie la prévention par rapport à la répression».

Dans le même ordre d'idée, le plan de la Mildt veut permettre aux médecins libéraux de jouer davantage un rôle dans le dépistage des consommations à risques, grâce à un outil qui a fait ses preuves, le « repérage précoce et intervention brève ». Ce questionnaire permet aux médecins d'interroger systématiquement tous leurs patients sur leur consommation d'alcool, de tabac ou encore de cannabis.